

## **Compte-rendu du conseil municipal du 22 octobre 2018**

Etaient présent(e)s : Mesdames Falempin et Ameye, Messieurs Bonnet, Chanudet, Peynet, Porte et Mompied

Absent(e)s ayant donné pouvoir : Mme Cesarini (pouvoir à Mr Peynet), Mr Onzon (pouvoir à Mr Chanudet), Mme Mathey (pouvoir à Mr Bonnet)

Désignation du secrétaire de séance : Mme Ameye

Le maire demande l'ajout de points à l'ordre du jour :

- Subvention Foyer Socio-Educatif et Association Sportive collège Diderot
- Contrats d'assurance de la commune
- Demande de subvention pour le projet éolien
- Acceptation du véhicule donné par le Conseil Départemental
- Mise à disposition des voies communales et des espaces publics au titre de la compétence voirie.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14/09/18**

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

### **2. Subvention Foyer Socio-Educatif et Association Sportive collège Diderot**

21 montcellois sont scolarisés au collège Diderot. L'association sportive et le FSE demandent une subvention de, respectivement, 3.50€ et 4.50€ / élève.

La compétence étant désormais à la Communauté de commune, le Maire sollicitera le trésorier et le vice-président de CSM à l'enfance-jeunesse pour savoir si la subvention de 168€ peut être accordée et si elle ne fait pas doublon avec les subventions déjà versées par la Communauté de communes.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

### **3. Travaux sur le système d'assainissement :**

- Il faut remplacer une partie hydraulique et la chaîne d'une des pompes du poste relevage au Pont pour un montant de 1219,29€ H.T soit 1463,15€ T.T.C
- Le nettoyage du préfiltre et le pompage du digesteur sont à faire à la station, ces prestations seront commandées pour une exécution conjointe aux réparations sus-visées.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

**4. Festival Ernest Monpied**

Subvention de 200€ sollicitée par l'association Altérités culturelles en Combrailles. Dans le cadre de celui-ci, un concert aura lieu le 18 Avril 2019 à la salle des fêtes. Le maire propose l'attribution de la subvention demandée.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

**5. Travaux d'élagage et de maçonnerie sur le mur du château**

Devis de 3204€ H.T soit 3844,80€ T.T.C présenté par l'entreprise Boulais pour la taille du lierre et le scellement des pierres. L'employé communal assurera l'évacuation des coupes et la préparation du mortier de scellement.

M. Boulais sera également sollicité pour l'entretien à réaliser sur les tilleuls situés dans la cour d'école.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

**6. Le Conseil Départemental met en place une animation pour les seniors concernant la médiation numérique.**

Le programme « Bien chez moi en un clic » est 1 journée avec un opérateur proposée entre octobre 2018 et février 2019. Des seniors de la commune semblent intéressés ; Montcel candidatera donc pour accueillir cette animation gratuite pour les participants et la commune.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

**7. Travaux bâtiments communaux :**

La toiture du local technique près de la salle des fêtes doit être refaite ; le Maire présente un devis d'un montant de 4160.17€H.T soit 4980.20€ T.T.C.

Une demande de subvention de 1120€ pourrait être formulée auprès du Conseil Départemental (F.I.C) pour ces travaux.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

**8. Horaires éclairage public.**

Pour la sécurité des enfants qui prennent le ramassage scolaire le matin, le Conseil municipal décide de faire rallumer l'éclairage public à partir de 6h (extinction de 23h à 6h).

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

**9. Aménagement d'un jardin communal.**

Proposition est faite d'acquérir une serre (environ 500€) afin que l'employé communal cultive des fleurs et assure le fleurissement du village (durant une grande partie de l'année). Ainsi, la prestation d'achat de fleurs annuelle de près de 2000€ pourrait être supprimée et le fleurissement serait d'une durée supérieure.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

**10. Remboursement de la secrétaire de mairie pour ses déplacements et repas lors de formations.**

La secrétaire de Mairie, Ludivine MONTEL participe régulièrement à des formations ou réunions dans le cadre de son travail.

Elle est régulièrement amenée à utiliser son véhicule personnel.

Le conseil municipal délibère afin que ses frais de déplacement et de restauration lors de ces déplacements lui soient remboursés selon le barème de la fonction publique territorial en vigueur.

Un ordre de mission sera complété pour chaque déplacement.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

**11. Vente et achat d'un broyeur :**

- Notre broyeur cherche toujours preneur.
- Choix difficile entre achat d'un broyeur d'accotement ou d'une épareuse.

Actuellement, la dépense annuelle est de 2000€ pour débroussailler 7km d'accotement.

Plusieurs devis de 10 à 15000€ H.T (Ray, Agro service 2000, Audebert) neuf ou occasion.

Le choix semble se porter sur une épareuse pour un budget maximum de 10000€ HT en re-négociant les devis et en incluant la reprise du broyeur.

Le Maire et le premier adjoint présenteront lors du prochain conseil les propositions définitives des fournisseurs.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

**12. Contrats d'assurance de la commune**

Actuellement, Groupama nous assure : les bâtiments 3443.16€

Le tracteur 397€ bris de glace sans franchise

Le tracteur tondeuse 103.73€

Le parc attelé 68.84€

Soit un total de 4012.77€ / an

Proposition de GAN : les bâtiments 2433.60€

Le tracteur avec le parc attelé 377€ (mais franchise bris de glace 228€)

Le tracteur tondeuse 236€

Soit un total de 3046.60€ / an

Le conseil municipal demande au Maire de renégocier avec Groupama pour voir si une baisse substantielle du contrat peut être obtenue faute de quoi les contrats seront souscrits auprès du Gan.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

**13. Demande de subvention pour le projet éolien citoyen**

Une demande de subvention de fonds européens LEADER peut être déposée pour obtenir un financement de 80 % sur plusieurs prestations : étude raccordement, étude faisabilité technique, acquisition et pose du mât de mesure, maintenance des appareils de mesure, analyse des données de vent.

Le plan de financement serait le suivant :

recettes		dépenses	
LEADER	99 818.40€	Etude raccordement ENEDIS	5 000€
Autofinancement Montcel	24 954.60€	Accompagnement étude de faisabilité technique du projet Combrailles Durable	24 700€
		Acquisition pose du mât de mesure	
		Maintenance appareils de mesure	
		ENCIS WIND	79 530€
		Pré-analyse de vent ENCIS WIND	2 983€
		Analyse données de vent ETD	12 500€
	124 773.00€		124 773.00€

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

**14. Terrain face à l'aire de co-voiturage de Piory.**

La locataire n'a pas payé les loyers et ne laisse plus ses chevaux.

M. Silva nous sollicite pour louer ces terrains en pâture pour ses chevaux. Proposition d'un loyer de 60€/an.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

**15. Ancien congélateur de la salle des fêtes.**

Il est proposé un don au club de foot d'Aigueperse.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

**16. Le maire propose la remise en état de l'ancienne pompe à bras des pompiers et l'installation devant la mairie pour décoration ( voir mairie de Gimeaux)**

La pome sera rangée dans le local des pompiers en attendant que chacun se fasse une opinion.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

**17. Véhicule donné par le Conseil Départemental 63.**

Contrôle technique obtenu, le Maire ira récupérer le véhicule.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

**18. Classement de l'Impasse de la Pachat et mise à disposition des voies communales et des espaces publics au titre de la compétence voirie.**

L'impasse de la Pachat fait partie du domaine public de la commune sans être classée en tant que voie. Pourtant, cette impasse est bien un chemin de desserte pour les habitations et a donc vocation à être classée comme voie communale et ce pour une longueur d'environ 70 mètres. Monsieur le Maire propose donc son classement en voie communale.

Dans le cadre de la modification de la compétence voirie, seules les voies et places communales restent de la compétence de la Communauté de Communes ; les chemins ruraux reviennent sous la compétence de la commune.

Le conseil municipal doit valider la liste de classements des différentes voiries.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

**19.** Le maire propose d'adresser un courrier aux habitants afin d'expliquer l'évolution de la procédure d'aménagement foncier et la mise en ligne du nouveau site internet communal.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité.

**20.** Naissance de Charlie Bruno sur la commune / intervention des pompiers de Montcel.

Le Maire propose que la Commune offre un cadeau de naissance.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

**21.** Questions diverses :

- Sol de la salle des fêtes à nettoyer : une mono-brosse sera louée, l'employé communal sera chargé de ce nettoyage exceptionnel.
- Les travaux pour le bâtiment de restauration scolaire débuteront le 19/11 pour une durée de 9 mois, soit jusqu'à la rentrée scolaire 2019.
- Dans le cadre de l'aménagement foncier, le classement des parcelles vient d'être achevé ; le cabinet se charge désormais de préparer le calcul des points propres à chaque propriétaire.
- Projet d'habitat adapté/intermédiaire : un questionnaire sera adressé aux seniors pour envisager la création d'un foyer logement à Beauregard Vendon.
- Point sur la rentrée scolaire :
  - A Montcel, Mme Hélène Petot remplace Mr Christophe Bouchard et assure l'intérim de la direction de l'école. Mme Charlotte Mollon remplace Mme Maryline Arnaud actuellement nommée sur un poste de l'inspection de Riom Limagne pour quelques mois.
  - La maternelle compte 35 élèves, la primaire 66 (49 montcellois, 42 jozerandais).
  - Le comité syndical maintient les subventions versées chaque année aux coopératives scolaires ( 12€/élève) : maternelle 408€, primaire 792€
  - La convention de mise à disposition de Mme Mosnier-Lancereau Christine entre la mairie de Jozerand et le SIRP Jozerand-Montcel est renouvelée à raison de 8H hebdomadaires à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018 jusqu'au 31 octobre 2021

La parole est donnée au public.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance.